

# RÈGLEMENTS - PATINAGE LIBRE

## LA VILLE DE JOLIETTE RECOMMANDE FORTEMENT ;

- Le port d'un casque protecteur;
- L'accompagnement des enfants par un adulte responsable.

## LA VILLE DE JOLIETTE VOUS RAPPELLE QU'IL EST INTERDIT DE ;

- Patiner en portant quelqu'un sur son dos, dans ses bras, dans un traîneau ou dans une poussette;
- Patiner à reculons ou dans le sens contraire à la foule;
- Pratiquer le patinage artistique ou le hockey;
- Patiner avec des patins de vitesse;
- Freiner brusquement;
- Porter des bottes ou des souliers sur la patinoire;
- Faire des courses ou de patiner à des vitesses excessives;
- Flâner en bordure de la patinoire;
- S'asseoir sur le bord de la bande ou sur la surface glacée;
- Boire ou manger sur la patinoire;
- Jeter des objets sur la patinoire;
- Faire la chaîne, jouer à la tague ou lancer de la neige;
- Amener un animal sur la patinoire;
- Se tirer et se bousculer.



**CAPACITÉ SUR LA PATINOIRE :**  
160 personnes maximum

Crédit photo : Ysabelle Forest

**INFORMATION OU COMMENTAIRE :**  
Service des Loisirs et de la culture **450 753-8000**